

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 20 décembre 2022



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2022

Le conseil d'administration de la SCP approuve la mise en place d'un bouclier tarifaire sur l'énergie et valide le plan d'actions porté par la Société en réponse aux défis du changement climatique.

Le lundi 12 décembre 2022, **le conseil d'administration de la Société du Canal de Provence, a approuvé, en accord avec son concédant la Région Sud, la mise en place d'un bouclier tarifaire énergétique** afin de protéger ses clients de la flambée des prix de l'énergie qui touche aujourd'hui le pays.

Lors de ce conseil, d'autres mesures importantes ont été approuvées. Ces décisions permettent à la SCP de déployer sa stratégie de développement sur le territoire de la concession régionale.

Un bouclier tarifaire sur l'énergie

5 M€ de bouclier tarifaire pour neutraliser l'effet de l'augmentation du coût du pompage sur le volet « énergie » des factures d'eau.

Dans le cadre de la concession régionale du canal de Provence, la stricte application des conditions générales du service de l'eau conduirait à reporter intégralement l'augmentation du prix de l'électricité sur les tarifs de l'eau pour les clients nécessitant une alimentation par pompage. Ceci aurait pour conséquence une augmentation moyenne des factures de plus de 20 %, voire supérieure à 50 % pour les clients des territoires des Alpes et du Vaucluse situés à des altitudes plus élevées.

C'est donc pour limiter l'effet de cette inflation liée en partie à la crise énergétique, que la SCP a décidé de mettre en place une action de solidarité entre les territoires de la concession régionale afin d'éviter une flambée des prix pour les quelques 22 000 clients des territoires dont la desserte dépend des stations de pompage.

Préparer l'avenir

Pour lutter et adapter le territoire aux conséquences du dérèglement climatique, la SCP prépare l'avenir.

- **Aménagements hydrauliques : plus de 80 M€ d'investissement et de rénovation en 2023 (un programme d'investissement multiplié par 2 par rapport à 2022).**

La SCP et son concédant la Région Sud ont signé un contrat d'objectifs en décembre 2020 qui vise à développer une gestion durable des aménagements permettant la sécurisation en eau brute de l'ensemble des territoires régionaux. Un plan opérationnel d'investissement est adossé à ce contrat d'objectifs qui définit la feuille de route de la Société pour la période 2021-2023.

La période de sécheresse qui vient d'être traversée met en évidence la nécessité d'accélérer le développement des aménagements hydrauliques.

- **Energies renouvelables** : multiplier par 4 la production annuelle en passant de 15 GWh à 65 GWh

La SCP poursuit son plan de transition énergétique qui prévoit d'augmenter significativement sa production annuelle d'énergies renouvelables en passant de 15 GWh/an à 65 GWh/an à l'horizon 2027 (soit l'équivalent de la consommation annuelle de 10 000 foyers). La SCP vise ainsi de devenir une entreprise à énergie propre et positive produisant plus qu'elle ne consomme (40 GWh/an).

- **Innovation** : accompagner les acteurs des territoires dans l'adaptation aux effets du changement climatique

La Société innove avec ses partenaires pour développer des solutions à valeur ajoutée performantes, incluant une technologie numérique de pointe. Elle renforce aussi son activité d'accompagnement et de conseil en s'investissant notamment dans le développement des Agritech et de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT), afin de favoriser la maîtrise efficiente et économe de la ressource en eau.

En savoir plus sur la SCP



La Société du Canal de Provence se positionne comme une entreprise responsable, innovante et performante au service des territoires, capable de répondre aux défis du changement climatique dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables. Depuis plus de 60 ans, la SCP est au service et à l'écoute des territoires et de leurs acteurs pour leur proposer des solutions et des infrastructures adaptées. En tant que concessionnaire de la Région Sud, elle gère le patrimoine hydraulique régional exceptionnel du canal de Provence et mobilise principalement l'eau du Verdon pour l'acheminer et la distribuer sur l'ensemble du territoire provençal. Elle alimente en eau brute, partiellement ou en totalité, 2 millions d'habitants, soit 40 % de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 700 entreprises, 165 communes, 6 000 exploitations agricoles et 2 000 poteaux et postes incendie. La SCP s'investit en région provençale pour sécuriser et économiser la ressource en eau, tout en assurant le service de l'eau pour tous les usages (industriels, ruraux et urbains). Elle innove et déploie des solutions originales au niveau régional qu'elle peut ensuite transposer au niveau national et à l'international, où elle développe aussi ses activités. Partenaire actif d'un écosystème riche, la Société privilégie une approche collective pour répondre de manière efficiente aux nouveaux enjeux et faciliter les transitions. Elle multiplie aussi les synergies avec ses partenaires, afin d'inclure dans ses projets, les hautes technologies, le digital et le développement des énergies renouvelables.

Retrouvez la SCP sur canaldeprovence.com, Facebook, Instagram et LinkedIn

Contacts presse



> **Julien Rubio**, Chargé de communication, Société du Canal de Provence

Tél. : 04 42 66 70 91, contactpresse@canal-de-provence.com